

Appel d'offres

VILLE DE MONTRÉAL

Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports

Direction de l'aménagement des parcs et espaces publics

Des soumissions sont demandées et devront être reçues, avant **13 h 30** à la date ci-dessous, dans les locaux du Service du greffe situés dans l'édifice Lucien-Saulnier, 155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée, Montréal (Québec) H2Y 1B5 pour :

Catégorie : *Travaux d'exécution*

Appel d'offres : *20-6525*

Descriptif : *Parc Jarry – Réaménagement du seuil d'entrée Villeray*

Date d'ouverture : *Le jeudi 3 septembre 2020*

Dépôt de garantie : *10 % du montant de la soumission / cautionnement, chèque visé ou lettre de garantie bancaire*

Renseignements : *appelsdoffres.infos.dgpv@ville.montreal.qc.ca*

Documents : Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du *3 août 2020*

Visite obligatoire : *Non*

Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SÉAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Web www.seao.ca. Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SÉAO.

Chaque soumission doit être placée dans une enveloppe cachetée et portant l'identification fournie en annexe du document d'appel d'offres.

Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement dans les locaux du Service du greffe, immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.

La Ville de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelque nature que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

Fait à Montréal, le *3 août 2020*

Le greffier de la Ville,

Yves Saindon, avocat

Journaux de publication : Le Journal de Montréal X Autre à préciser* :

Système à deux enveloppes : oui _____ non X

Autre information utile aux fins du traitement des soumissions ? _____

*Toute publication additionnelle est aux frais du requérant.